



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique agricole commune

Question écrite n° 39331

Texte de la question

M Jean-Louis Goasduff attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur le caractère inacceptable des propositions de prix agricoles et des mesures connexes formulées par la commission. Il demande si le Gouvernement français est disposé à conditionner tout accord de sa part à une série de décisions préalables concernant : le démantèlement total des MCM négatifs français ; le maintien des majorations mensuelles pour les céréales ; la sauvegarde des mécanismes de régulation des marchés (notamment pour la viande bovine). Par ailleurs il souhaite que la prime d'incorporation des céréales dans l'alimentation animale ne soit pas établie simplement sur les quantités de céréales additionnelles à celles utilisées antérieurement. Ne serait-il pas regrettable en effet, que cette mesure, par un détournement de l'objectif de reconquête du marché intérieur qu'elle aurait dû impliquer, consolide au contraire les distorsions de concurrence existantes et favorise tous les éleveurs qui avaient privilégié une alimentation de leur cheptel sur la base de produits importés ?

Données clés

Auteur : [M. Goasduff Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39331

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1710